



Poteau sur terrain privé

Par **Nenette2.0**, le 11/12/2019 à 15:12

Bonjour,

J'ai acheté une maison avec un terrain clos cet été. Il y a un poteau électrique en plein milieu. Suis-je en droit de réclamer une indemnité ?

[quote]

Merci

[/quote]

Par **Visiteur**, le 11/12/2019 à 15:46

BONJOUR

Ce poteau existait précédemment, il s'agit probablement d'une servitude de passage, établie pour l'utilité publique ou communale.

Si votre notaire ne vous a pas dit qu'il y a servitude, vous devriez lui poser la question.

Il y a en généralement convention entre propriétaire vous pouvez aussi envoyer un recommandé à ERDF leur demandant la copie de la convention.

Par **youris**, le 11/12/2019 à 16:04

bonjour,

pour quelle raison une indemnité ? et à qui ?

il est probable que, si indemnité il y a eu, que ce soit le propriétaire à l'époque de la mise en place de ce poteau, qui en a été le bénéficiaire.

si ce poteau vous gêne, il fallait en demander la suppression à votre vendeur avant d'acheter.

salutations